

# Info

CONSEIL CANADIEN DE L'INFORMATION  
SUR LA PERFORMANCE

*Responsabilité civile  
quant aux obligations  
d'information sur le  
marché secondaire*

# CCIP



**De nouvelles dispositions modifiant la *Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario* sont entrées en vigueur le 31 décembre 2005, lesquelles établissent un régime de responsabilité civile à l'égard des informations fournies sur le marché secondaire. Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux informations fournies tant verbalement que par écrit par tous les émetteurs assujettis de l'Ontario et à tout autre émetteur qui a des liens réels et importants avec l'Ontario. Ces dispositions législatives ne modifient en rien les obligations d'information, mais elles viennent modifier les conséquences potentielles pour les sociétés qui ne respectent pas les règles d'information.**

Les autorités de réglementation en valeurs mobilières exigent la communication de toutes les informations importantes pertinentes afin de réduire le risque d'information erronée. En conséquence, les sociétés devraient prendre soin d'évaluer les informations qu'elles prévoient fournir dans leur rapport de gestion afin de s'assurer que tous les faits importants sont entièrement présentés et que l'information financière, prise dans son ensemble, «donne une image fidèle» de leur situation financière, de leurs résultats d'exploitation et de leurs flux de trésorerie. À cette fin, une société doit s'assurer que son rapport de gestion donne des explications quant à ses perspectives d'avenir, ce qui devrait comprendre une analyse des tendances et des risques qui seraient raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers à l'avenir, et de l'information sur la qualité et la variabilité possible des bénéfices et des flux de trésorerie, pour permettre de déterminer si la performance passée est indicative de la performance future.

Les nouvelles dispositions prévoient une règle d'exonération pour l'information prospective. L'information prospective englobe toutes les informations à fournir concernant des activités, des conditions ou des résultats d'exploitation éventuels futurs, et elle est fondée sur des hypothèses relatives à des conditions économiques et à des lignes de conduite futures. Pour se prévaloir de la protection de la règle d'exonération les sociétés doivent s'assurer :

- qu'il existe un motif raisonnable de tirer la conclusion ou de faire les prévisions ou les projections;
- que le document qui décrit l'information prospective comporte, à proximité de celle-ci :
  - une mise en garde raisonnable qualifiant l'information prospective de telle et les facteurs importants susceptibles d'entraîner un écart important par rapport aux résultats réels,
  - un énoncé des facteurs ou des hypothèses importants qui ont servi à tirer une telle conclusion ou à faire la prévision ou la projection.

La modification du régime de responsabilité civile fait qu'il est encore plus important pour les administrateurs et les dirigeants, entre autres, de s'assurer qu'ils ont fait preuve de diligence lorsqu'ils établissent les informations qui seront publiées. Un élément significatif de ce processus sera de disposer de contrôles et procédures appropriés assurant une communication rapide et complète de l'information importante. (Voir ci-dessous la description de la nouvelle publication intitulée *Contrôles et procédures de communication de l'information : Aider les chefs de la direction et les chefs des finances à s'assurer de la fiabilité de l'information* — document de travail.)

*suite...*

## Rapport de gestion

Un examen des rapports annuels de 2004 de 60 sociétés choisies au hasard a permis d'évaluer la mesure dans laquelle les lignes directrices de l'ICCA concernant le rapport de gestion sont suivies. Cet examen a aussi permis d'identifier plusieurs points à améliorer (cet examen ne visait pas à évaluer le respect des règles établies par les autorités de réglementation en valeurs mobilières).

**Stratégie :** Bien que les sociétés aient dans l'ensemble fourni des informations sur leur stratégie, peu ont décrit les liens entre cette stratégie et les inducteurs de performance, les capacités et les résultats, ou ont fait mention de cibles quantitatives à plus long terme. Ainsi, les rapports de gestion renseignaient peu sur les perspectives de ces sociétés et la capacité de la direction d'établir des cibles de performance et de les atteindre. Les lignes directrices de l'ICCA sur le rapport de gestion encouragent la présentation de cibles quantitatives à plus long terme lorsque cette information est significative, pourvu que les raisons de fond et les hypothèses qui la sous-tendent fassent l'objet d'une analyse.

**Analyse de sensibilité :** Peu de sociétés ont tenté de quantifier l'incidence de l'évolution des facteurs de marché ou d'autres hypothèses clés concernant les perspectives d'avenir, par exemple en analysant l'incidence sur les bénéfices de la variation des prix des matières premières. De telles informations sont extrêmement utiles pour les investisseurs et aident à éviter que les analystes fassent des estimations déraisonnables quant aux perspectives d'avenir de la société.

**Établissement de liens entre les résultats réels et les buts déjà communiqués :** Peu de sociétés ont fait le lien entre leur performance et les cibles qu'elles avaient communiquées antérieurement. Cet élément est essentiel à la compréhension de la performance de l'entité et est exigé par les autorités de réglementation en valeurs mobilières lorsque ces cibles pourraient sembler trompeuses.

**Incidence des facteurs de risque :** Si la plupart des sociétés ont repéré les risques auxquelles elles sont exposées, et si certaines ont fourni une analyse des stratégies de gestion des risques, très peu ont quantifié l'incidence potentielle de leurs facteurs de risque. En conséquence, peu de rapports de gestion faisaient état de l'ampleur du risque potentiel. Pour que l'information relative aux risques soit significative, elle doit être focalisée uniquement sur les risques principaux, et présenter une analyse des processus de gestion des risques ainsi que l'incidence potentielle de ces risques sur les résultats et les capacités, notamment les sources de financement et la situation de trésorerie.

**Mesures de la performance clés :** Peu de sociétés ont établi des liens crédibles entre les mesures de la performance et les inducteurs de performance. Lorsque des inducteurs de performance étaient identifiés, les mesures de la performance étaient souvent sans lien avec ceux-ci. Par exemple, une société peut expliquer que la satisfaction de la clientèle est un important inducteur de performance, mais ne présenter que des mesures globales, comme le rendement des capitaux propres. Dans cette situation, une mesure plus significative pourrait être les ventes attribuées aux clients fidèles ou encore une mesure non financière, comme une cote de satisfaction de la clientèle.

On trouvera des exemples de l'application des Lignes directrices de l'ICCA sur le rapport de gestion à l'adresse [www.icca.ca/rdeg](http://www.icca.ca/rdeg). Soulignons en outre que de nombreux gagnants du Concours des meilleurs rapports d'entreprise de l'ICCA pour 2005 ont suivi ces lignes directrices.

Les changements climatiques et autres questions environnementales peuvent avoir une incidence importante sur la performance financière d'une société et sur ses perspectives d'avenir. Le rapport de gestion doit souvent rendre compte de ces questions de sorte que les investisseurs puissent comprendre cette incidence. Ce document de travail vise à faire mieux connaître et comprendre les questions d'information sur la performance qui s'y rattachent. Il traite des questions suivantes :

- les types de changements climatiques et autres questions environnementales qui peuvent avoir une incidence financière sur une entité;

*Informations à fournir dans le rapport de gestion sur l'incidence financière des changements climatiques et d'autres questions environnementales — document de travail*

- les éléments qui entrent en jeu dans le choix des informations à fournir;
- les obligations d'information réglementaires existantes qui s'appliquent;
- l'application, aux informations à fournir, du cadre d'information des Lignes directrices de l'ICCA sur le rapport de gestion;
- les considérations relatives à la surveillance de l'intégrité de l'information.

On peut télécharger le document de travail à partir du site Web de l'ICCA, à l'adresse [www.icca.ca/rdeg](http://www.icca.ca/rdeg).

**Contrôles et procédures de communication de l'information : Aider les chefs de la direction et les chefs des finances à s'assurer de la fiabilité de l'information**  
— document de travail

Le 31 décembre 2005, les chefs de la direction et les chefs des finances de la plupart des sociétés devront commencer à évaluer les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et présenter leurs conclusions à cet égard dans le rapport de gestion. En outre, avant d'approuver le rapport de gestion annuel et d'autres documents essentiels, le conseil d'administration voudra s'assurer que l'entreprise a mis en œuvre des contrôles et procédures appropriés afin de réunir toutes les informations importantes qui doivent être présentées et publiées.

Le Conseil sur la gestion des risques et la gouvernance (CGRG) de l'ICCA a élaboré ce document de travail pour sensibiliser les chefs de la direction, les chefs des finances et les administrateurs des sociétés ouvertes canadiennes aux exigences réglementaires relatives aux CPCI, et au rôle de ces derniers dans l'amélioration de l'information.

On peut télécharger le document de travail à l'adresse [www.cgrg.ca/cpci](http://www.cgrg.ca/cpci).

**Centre pour une meilleure information d'entreprise**

L'école de commerce de l'Université de l'Alberta et l'ICCA ont uni leurs efforts pour créer le *Centre for Enhanced Corporate Reporting*. Le centre a pour mission d'aider à infléchir les politiques et les comportements en ce qui a trait à l'information d'entreprise allant au-delà des états financiers, et d'apporter une contribution aux milieux de la comptabilité et de la recherche connexe ainsi qu'aux milieux professionnels et d'affaires. Le centre se focalisera sur :

- l'arrimage des points de vue des universitaires et des gens d'affaires;
- l'avancement de la recherche universitaire et de la recherche appliquée;
- la communication au moyen de publications, de colloques et de comptes rendus de recherche.

Le centre axera ses travaux notamment sur la valeur créée par une meilleure information, tant pour les préparateurs que pour les utilisateurs de cette information.

Le centre organisera des groupes de discussion pour les chefs des finances à Edmonton et à Calgary à la mi-janvier, au cours desquels il sera question de plusieurs aspects du rapport de gestion et de l'amélioration de l'information, et des projets de recherche qui pourraient être utiles.

Mike Gibbins, Ph.D., FCA, professeur distingué (fondation Winspear) à l'Université de l'Alberta, a été nommé directeur du centre. Si vous souhaitez participer à l'un ou l'autre des groupes de discussion, ou si vous désirez obtenir de l'information sur les activités du centre, communiquez avec Mike Gibbins à [michael.gibbins@ualberta.ca](mailto:michael.gibbins@ualberta.ca).

**Document de travail de l'IASB sur le rapport de gestion**

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié un document de travail sur le rapport de gestion. L'ICCA faisait partie de l'équipe de projet quadrinationale qui a élaboré ce document, les autres pays étant représentés par les conseils de normalisation comptable de l'Allemagne et du Royaume-Uni, et par l'Institute of Chartered Accountants of New Zealand. Le document de travail examine la possibilité pour l'IASB d'élaborer des normes ou des lignes directrices portant sur le rapport de gestion.

L'IASB sollicite des commentaires au sujet de ce document de travail, sur toutes les questions traitées dans le document mais plus particulièrement sur les questions suivantes :

*suite...*

**Avis 52-311 du personnel des ACVM  
— Forme prévue des attestations  
en vertu du Règlement 52-109  
sur l'attestation de l'information  
présentée dans les documents annuels  
et intermédiaires des émetteurs**

**Avis 51-316 du personnel des  
ACVM — Examen des documents  
d'information continue des petits  
émetteurs**

**Projets en cours**

- le besoin auquel répondraient des normes ou des lignes directrices sur le rapport de gestion;
- l'objectif, les principes, les caractéristiques qualitatives et le contenu du rapport de gestion;
- les critères de détermination des informations à inclure dans les états financiers ou dans le rapport de gestion.

La date limite de réception des commentaires est le 28 avril 2006. On peut télécharger le document de travail à partir de l'adresse [www.icca.ca/rg](http://www.icca.ca/rg).

Cet avis du personnel des ACVM, publié le 15 décembre, vise à aider les dirigeants signant les attestations à déterminer laquelle des attestations ils sont tenus de fournir selon les exercices et les périodes intermédiaires. L'avis contient également des exemples des diverses formes d'attestations. On peut télécharger l'avis du personnel à partir des sites Web des commissions de valeurs mobilières, par exemple à [www.lautorite.qc.ca/accueil.fr.html](http://www.lautorite.qc.ca/accueil.fr.html).

Cet avis publié récemment fait état des lacunes couramment relevées dans les documents d'information continue des petits émetteurs. Il présente des commentaires sur les sujets suivants :

- les informations à fournir dans les états financiers;
- l'information contenue dans le rapport de gestion;
- l'information publiée dans l'industrie minière et dans l'industrie pétrolière et gazière;
- les obligations incombant aux initiés quant aux dépôts dans le *Système électronique de déclaration des initiés* (SEDI);
- l'information occasionnelle.

On peut télécharger l'avis du personnel à partir des sites web des commissions de valeurs mobilières, par exemple à [www.lautorite.qc.ca/accueil.fr.html](http://www.lautorite.qc.ca/accueil.fr.html).

Le Conseil canadien de l'information sur la performance (CCIP) a trois projets en cours :

- Les exemples de rapports de gestion fournis par l'intermédiaire du Centre de ressources à [www.icca.ca/rdeg](http://www.icca.ca/rdeg) sont constamment mis à jour. D'autres exemples d'informations sur les risques par catégorie et par secteur devraient y être postés d'ici la mi-janvier 2006.
- Des lignes directrices sur les informations à fournir dans le rapport de gestion au sujet des risques sont en cours d'élaboration, et devraient être disponibles à l'automne 2006.
- Un outil d'auto-évaluation du rapport de gestion intermédiaire, qui viendra compléter l'outil d'auto-évaluation existant pour les rapports de gestion annuels, devrait être disponible d'ici la fin de janvier 2006. En outre, des lignes directrices sur les informations à fournir dans les rapports de gestion intermédiaires devraient être publiées à l'automne 2006.

**Info CCIP** est également disponible à [www.icca.ca/rdeg](http://www.icca.ca/rdeg).

Si vous avez des commentaires ou des suggestions, veuillez les adresser à :

Chris Hicks, CA, directeur de projets  
Conseil canadien de l'information  
sur la performance  
L'Institut Canadien des  
Comptables Agréés  
277, rue Wellington Ouest  
Toronto (Ontario)  
M5V 3H2

Courriel : [chris.hicks@cica.ca](mailto:chris.hicks@cica.ca)  
Télé. : 416 204-3233

**Info CCIP** est un bulletin ne faisant pas autorité qui a été préparé par les permanents du Conseil canadien de l'information sur la performance de l'ICCA. Le Conseil n'a ni adopté, ni sanctionné, ni approuvé ou désapprouvé, ni influencé de quelque autre façon le contenu du présent bulletin.